



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION DE CONTROLE DE LA SOCIÉTÉ QUALICONSULT POUR LA POSE DE DEUX OMBRIÈRES EN 2019**      **DÉCISION N° AU-19-251**  
**EN DATE DU 05 JUILLET 2019**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la société Qualiconsult, représentée par Monsieur Walid Habre, dont le siège social est situé 127, Chemin des Bassins – Zone Europarc – 94 035 Créteil – pour le contrôle technique de la pose de deux ombrières en 2019, dont les honoraires sont fixés à 1 200 € HT (mille deux cents euros) HT ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société Qualiconsult, représentée par Monsieur Walid Habre, dont le siège social est situé 127, Chemin des Bassins – Zone Europarc – 94 035 Créteil – une convention pour le contrôle technique de la pose de deux ombrières en 2019, dont les honoraires sont fixés à 1 200 € HT (mille deux cents euros) HT ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du  
tourisme,

***Signé***

**Odile SÉGURET**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190705-lmc1H6437H1-AR Date de réception en Préfecture : 05/07/2019 Date de Publication : 05/07/2019
---